

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 6 MAI 2024, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h37.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3247-05-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 8 avril 2024
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion – Règlement #2024-05-05 portant sur l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
14. Administration
 - 14.1. Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2023
 - 14.2. Demande pour la distribution de « raddar » à Sainte-Cécile-de-Lévrard
 - 14.3. Assemblée annuelle du Réseau Biblio CQLM
 - 14.4. Loyer garderie les minis du Village
15. Travaux publics
 - 15.1. Entretien du gazon pour les édifices municipaux
 - 15.2. Entretien des aménagements paysagers

- 15.3. Nettoyage des fossés
- 15.4. Remplacement de ponceaux
- 15.5. Solidification des accotements rang Sainte-Cécile Ouest
- 15.6. Fauchage des routes
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Jeudis en chansons 2024
 - 17.2. Affiches extérieures pour la campagne sensibilisation pour ramasser les excréments de chiens
 - 17.3. Subvention PAFILR
- 18. Demandes
- 19. Affaires nouvelles
 - 19.1. MI Consultants
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 8 avril 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3248-05-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2024.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 avril 2024 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a participé à la formation de l'ADMQ « le recouvrement des taxes municipales » le 2 mai dernier ;
- La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a retiré le dossier en vente pour non-paiement de taxes, puisque les sommes dues ont été payées ;

8. RAPPORT DU MAIRE

- Rien à cet item.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme a offert un atelier « un livre pour chaque lecteur » de Communication-Jeunesse le 17 avril dernier aux élèves de l'école La Source ;
- Les classes de l'école La Source ont utilisé la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme trois fois au cours du mois d'avril ;

- Il y a eu 306 prêts de livres en avril 2024, 54 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 35h heures de bénévolat;

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- La prochaine réunion aura lieu le 4 juin 2024

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- La RIGIDBNY a reçu une subvention de 23 379 \$ pour le déplacement de l'écocentre de St-Pierre-les-Becquets ;
- La prochaine réunion aura lieu le 21 mai 2024.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Rien à cet item.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Rien à cet item.

10. LISTE DES REVENUS

Intérêts dépôt à terme	772,31 \$
Intérêts sur arrérages	496,20 \$
Licences et permis	60,00 \$
Licence de chiens	16,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	890,00 \$
Loyer garderie – 2024-04	140,00 \$
Photocopies	13,50 \$
Subvention CRSBP – animation bibliothèque	200,00 \$
Subvention TECQ 2019-2024	189 760,20 \$
Taxes municipales 2022	1 145,09
Taxes municipales 2023	1 534,81 \$
Taxes municipales 2024	16 328,45 \$
Trop perçu	336,99 \$
Total	211 693,55 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3249-05-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 54 289,71 \$ ainsi que 18 501,67 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202400127	Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	147,49
202400128	ASLS	Commandite soccer 2024 (Rés. : 3244-04-24)	100,00 \$
202400129	Denis Vaillancourt	Honoraires professionnels – description technique (Rés. : 3122-12-23)	872,38 \$
202400130	Receveur général du Canada	DAS avril 2024	1 793,18 \$
202400131	Ministre du Revenu du Québec	DAS Avril 2024	5 266,55 \$
202400132	Industrielle Alliance	RVER Avril 2024	1 110,11 \$

202400133	Notaria Inc.	Dépôt en fidéicommiss pour l'achat d'une partie du lot #6 133 709 (Rés. : 3122-12-23)	45 000,00 \$
		TOTAL :	54 289,71 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3250-05-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 36 435,17 \$:

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202400134	Excavation Denis Demers inc.	Niveleuse, transport de pierres et réparation bris d'eau	2 655,93 \$
202400135	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Frais d'entretien et de déplacement – station de chloration	5 100,70 \$
202400136	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – avril 2024	3 944,13 \$
202400137	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection	300,00 \$
202400138	Pierre Carignan	Remboursement frais de déplacement	57,63 \$
202400139	Raymond Chabot Grant Thornton	Audit au 31 décembre 2023 – facture finale	4 599,00 \$
202400140	Sogetel	Téléphone et Internet	769,35 \$
202400141	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	79,09 \$
202400142	Mario Demers	Remboursement achat rallonge électrique	100,02 \$
202400143	Simon Brunelle	Remboursement frais de déplacement	21,93 \$
202400144	Hélène Lambert	Ménage – avril 2024	48,32 \$
202400145	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur en bâtiment	48,32 \$
202400146	Euroffins Environex	Analyses d'eau – avril 2024	213,87 \$
202400147	Atkinsréalis Canada inc.	MAJ document d'appel d'offres (Rés. 3176-01-24)	10 129,30 \$
202400148	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	205,59 \$
202400149	Buropro Citation	Achat de livres	568,60 \$
202400150	Techni-Consultant Inc.	Accompagnement mandat, projet assainissement des eaux usées (Rés. 2862-02-23)	4 531,74 \$
202400151	La Capitale Assureur de l'administration	Assurances collectives – mai 2024	2 372,31 \$
202400152	Mégaburo	Contrat d'entretien photocopieur – avril 2024	33,79 \$
202400153	VISA	Achat formations pour les animateurs du camp de jour, achat de BND, licence Adobe, licences annuelles Antidote, antivirus	550,87 \$
	Total		36 435,17

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2024-05-05 PORTANT SUR L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Rés.3251-05-24

Monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité Saint-Pierre-les-Becquets.

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

14. ADMINISTRATION

14.1 RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022 déposé à la séance du conseil municipal du 8 avril 2024.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2024 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 831 714 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) moins les amortissements totalisent un montant de 1 015 695 \$. Les activités d'investissements totalisent la somme de 24 395 \$. Le remboursement de la dette pour sa part totalise 35 976 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 87 416 \$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 671 519 \$, lequel inclut le déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales au 31 décembre 2023.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2023 ont été vérifiés par le vérificateur externe, CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique A122600 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 8 avril 2024. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du

conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. (Référence rapport financier page S-43).

14.2 **DEMANDE POUR LA DISTRIBUTION DE « RADDAR^{MC} » A SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD**

CONSIDÉRANT QUE le 25 mars dernier, Imprimeries Transcontinental a fait parvenir une lettre au préfet de la MRC de Bécancour, M. Mario Lyonnais, indiquant qu'à partir du 1^{er} avril 2024, raddar^{MC}, la circulaire réinventée serait déployée dans la MRC de Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE raddar^{MC} remplace le Publisac;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un cahier qui combine les circulaires de plusieurs détaillants en un seul imprimé;

CONSIDÉRANT QU'il est distribué par Postes Canada et complété par la plateforme numérique www.raddar.ca ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle solution a été conçue pour répondre aux besoins et attentes en évolution des consommateurs et des détaillants ;

CONSIDÉRANT QUE des études démontrent qu'une majorité de consommateurs continue de se fier aux circulaires papier pour planifier ses visites en magasin;

CONSIDÉRANT QUE les circulaires permettent de lutter contre l'inflation avec des économies allant jusqu'à 1 500 \$ par année ;

CONSIDÉRANT QUE les détaillants, dont de nombreux commerces locaux, comptent sur les circulaires pour attirer la clientèle en magasin face à la concurrence des géants du commerce électronique ;

CONSIDÉRANT QUE Poste Canada ne distribuera pas raddar^{MC} à chaque adresse postale à Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE Poste Canada n'offrira pas de point de dépôt au bureau de poste de Poste Canada pour raddar^{MC};

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard ont sollicité le conseil municipal pour que celui-ci demande à Transcontinental de distribuer raddar^{MC} dans la Municipalité ;

Rés.3252-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de demander à Poste Canada, considérant de distribuer raddar^{MC} dans toutes les adresses postales de Sainte-Cécile-de-Lévrard ou du moins, d'offrir un point de collecte de raddar^{MC} au bureau de poste de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉE

14.3 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO CQLM**

CONSIDÉRANT QUE la 61^e assemblée annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. aura lieu le 14 juin aux Portes de la Mauricie à Yamachiche ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est membre du Réseau Biblio CQLM ;

Rés.3253-05-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de déléguer messieurs Simon Brunelle et Michel Deshaies et mesdames Yvette Demers, Amélie Hardy Demers et Josiane Trottier pour assister à la 61^e assemblée annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

aura lieu le 14 juin 2024 à Yamachiche et de payer les frais de déplacement. Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires #02-110-00-310 (frais de déplacement – élus) et #02-702-30-311 (Frais de déplacement bibliothèque).

ADOPTÉE

14.4 LOYER GARDERIE LES MINIS DU VILLAGE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 ENTRETIEN DU GAZON – ETE 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission aux Entreprises D. Michel pour l'entretien du gazon pour ses édifices municipaux ainsi que du terrain de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises D. Michel ont soumis une soumission pour l'entretien des différents terrains de la municipalité pour la somme de 4 864,34\$;

- Salle Éric-Côté (228, rue principale)
- Station de pompage (276, rang Sainte-Cécile)
- 219, rue principale
- Coin route 218 et rue principale
- Terrain de loisirs

Rés.3254-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat pour l'entretien du gazon à l'été 2024 aux Entreprises D. Michel et d'autoriser le paiement en deux versements de 4 864,34 \$. Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires #02-190-00-690 (pelouse et entretien plates-bandes) et #02-701-50-522 (Ent & rép. – Parc municipal).

ADOPTÉE

15.2 ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé deux soumissions pour l'entretien des aménagements paysagers ;

CONSIDÉRANT QUE M. André Melançon de Ste-Sophie-de-Lévrard a soumis la plus basse soumission conforme l'entretien des différentes plates-bandes de la municipalité pour la somme de 1 872,00 \$;

- Salle Éric-Côté (228, rue principale)
- 219, rue principale (bureau municipal et bibliothèque)
- Coin route 218 et rue principale
- 235, rue principale

Rés.3255-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat pour l'entretien des aménagements paysagers et d'autoriser le paiement en deux versements de 1 872 \$ à M. André Melançon de Sainte-Sophie-de-Lévrard. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-690 (pelouse et entretien plates-bandes)

ADOPTÉE

15.3 NETTOYAGE DES FOSSES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire faire le nettoyage d'environ 2 km de fossés dans les rangs Sainte-Cécile, St-François-Xavier, Ernest-Dubois et route Amédée-Neault ;

Rés.3256-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à Excavation Denis Demers inc. pour le nettoyage des fossés dans le rang Sainte-Cécile pour des taux horaires de 135\$ plus taxes pour la pelle et 125\$ plus taxes pour les camions de 10 roues pour un budget maximal de 10 000 \$, plus taxes. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.4 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE RANG ST-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire remplacer un ponceau dans le rang Saint-François-Xavier situé entre les numéros civiques 22 et 28 ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci sera remplacé par transition ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce ponceau sera fait en régie ;

Rés.3257-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder au remplacement d'un ponceau ovale de 7 pieds par 42 pouces d'affecter un budget de 50 000 \$ pour l'achat du ponceau, les voyages de sables, l'asphalte, les frais de signalisation et les frais de pelles et camions de 10 roues. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.5 SOLIDIFICATION DES ACCOTEMENTS DANS LE RANG SAINTE-CÉCILE OUEST

CONSIDÉRANT QUE les accotements près des lots 6 132 885, 6 132 657 et 6 133 556 dans le rang Sainte-Cécile Ouest présentent un risque d'affaissement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire corriger la situation ;

Rés.3258-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Excavation Denis Demers inc. pour effectuer les travaux de solidification des accotements dans le rang Sainte-Cécile Ouest près des lots 6 132 885, 6 132 657 et 6 133 556 et de payer 135\$ de l'heure pour la pelle, l'enrochement et les membranes nécessaires, pour un budget maximal de 70 000 \$.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.6 FAUCHAGE DES ROUTES 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder au fauchage des deux côtés des routes municipales ;

Rés.3259-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le fauchage d'un côté des fossés sous la responsabilité de la municipalité à l'entreprise R.M. Pépin pour un tarif de :

- 126,00\$/h pour l'utilisation d'une faucheuse avec une largeur de coupe de 7 pieds ;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Une demande de permis pour la rénovation d'une résidence unifamiliale a été délivrée en avril 2024 pour une valeur de 30 000\$ ainsi qu'un permis d'installation d'une piscine d'une valeur de 40 000\$ et un pour la construction d'un bâtiment accessoire d'une valeur de 10 000\$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois d'avril 2024.

17. LOISIRS

17.1 JEUDIS EN CHANONS 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participera aux Jeudis en chansons organisés par la Société St-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité aura lieu le jeudi 11 juillet 2024 au parc Georgette-Baril ou en cas de pluie à la salle Éric-Côté ;

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Jean-Baptiste subventionne jusqu'à 75 % des frais (maximum de 1 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire engager le trio centricoi « Les Triplettes » ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. profiteront de l'événement pour organiser une activité le même soir ;

Rés.3260-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat avec Mme Véronique Pelletier et le groupe « Les Triplettes » pour un spectacle d'une durée de 1h30, le jeudi 11 juillet 2024
- D'autoriser le paiement d'un montant de 1000,00 \$ à Mme Véronique Pelletier ;
- De payer les frais de 40,00 \$ à la SOCAN ;

QUE soit affectée au paiement de cette dépense la subvention de 780,00 \$ de la Société St-Jean-Baptiste ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-90-000 (Activité culturelle autres).

ADOPTÉE

17.2 AFFICHES EXTÉRIEURES POUR CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE CHIENS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire sensibiliser les propriétaires canins à ramasser les excréments au Parc Georgette-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission à Duo Énergie graphique pour la conception et l'impression de 3 affiches 12X18 pouces ;

Rés.3261-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à Duo Énergie graphique pour la conception et l'impression de 3 affiches 12X18 pouces pour sensibiliser les utilisateurs du parc Georgette-Baril à ramasser les excréments canins et de payer la somme de 196.50 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-50-640 (Pièces et accessoires – parc municipal).

ADOPTÉE

17.3 SUBVENTION PAFILR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le cadre du Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet : « mur sportif interactif – parc Georgette-Baril » ;

Rés.3262-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appui le projet de « mur sportif interactif – parc Georgette-Baril » et que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

18. DEMANDES

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 MI-CONSULTANTS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une offre de service à Mi-Consultants pour faciliter le virage numérique des archives de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Mi-Consultants améliorent la gestion et le traitement des documents en format numérique grâce à l'utilisation optimale des fonctionnalités de Windows et Outlook et de différentes applications adaptées aux traitements documentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) encadre la gestion des documentaires des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Mi-Consultants comprend la refonte du calendrier de conservation et du plan de classification, comme prescrit par BANQ ;

Rés.3263-05-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard achète le logiciel de Mi-Consultants pour la somme de 14 120,00 \$, taxes en sus, et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a signé le contrat avec l'entreprise Mi-consultants et d'autoriser le paiement de 5 648,00 \$, taxes en sus à la signature du contrat, soit 40% du montant total ;

QUE 4 236,00 \$, taxes en sus soit payé après la moitié du contrat, soit 30 % ;

QUE 5 652,53 \$ du surplus accumulé non affecté soit utilisé pour payer cette dépense ;

QUE 4 236,00 \$, taxes en sus soit payable en 2025, soit 30% du contrat ;

QUE le dernier 4 236,00 \$ soit pris dans le budget de fonctionnement 2025 de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

De payer les frais annuels de 225,00 \$, taxes en sus à partir de 2025 ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-452 (Archivage).

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3264-05-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h29.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière